

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 2 FÉVRIER 2015 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

**PRÉSENCES**

**Sont présents :** Monsieur le Maire Yvon Laramée, Madame la conseillère, Nathalie Lemaire et Messieurs les conseillers, Maurice Séguin, Jean-Maurice Fortin, Michel Fréchette, Patrick McDonald et Philippe-Denis Richard

**Est également présente :** Madame Caroline Rioux, directrice générale

**OUVERTURE DE LA SÉANCE :**

Monsieur le Maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

**1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 2015-02-46**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte l’ordre du jour, le tout comme suit :

- 1. Adoption de l’ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture**
  - 2.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2015;
  - 2.2 Séance de consultation publique du 12 janvier 2015 19h;
  - 2.2 Séance de consultation publique du 12 janvier 2015 19h10;
- 3. Pétitions**

*Aucune*
- 4. Correspondances**
  - 4.1 Résolution de la municipalité de Bolton-Est concernant l’accès aux infrastructures sportives d’Eastman;
  - 4.2 Demande de soutien de la Place du Village pour leur prochaine exposition « Une fleur pour Eastman »;
  - 4.3 Correspondances liées au Camp de jour de la municipalité;
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
  - 5.2 Rapport verbal du président du comité administratif de la rencontre du 16 janvier 2015;
  - 5.3 Résolution autorisant la directrice générale à participer au Congrès 2014 de l’Association des directeurs généraux des Municipalités du Québec;
  - 5.4 Mandat temporaire à Raymond Chabot Ressources Humaines inc (RCRH) pour combler les tâches de comptabilité;
  - 5.5 Appel de candidature pour un contrôleur - poste temporaire (remplacement);
  - 5.6 Résolution désignant les dates du 16 au 20 février 2015 « Journées de la persévérance scolaire (JPS) »;
- 6. Administration financière**

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 janvier 2014;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 janvier 2014;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de janvier 2014;
- 6.4 Paiement des subventions aux organismes;

## **7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme**

- 7.1 Rapport verbal du représentant du comité Art et Culture de la réunion du 9 janvier 2015;
- 7.2 Renouvellement d'adhésion à *Les Fleurons du Québec* pour l'édition 2015-2017 et fixant les modalités de paiement;
- 7.3 Réfection de la toiture du Chalet des Sports;
- 7.4 Demande de soutien financier dans le cadre du programme Pacte rural;
- 7.5 Nomination d'un membre au Comité Arts et Culture;
- 7.6 Adoption de la nouvelle politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes par la Ville de Magog;

## **8. Sécurité publique**

- 8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;
- 8.2 Demande de subvention pour l'agrandissement de la caserne incendie et du garage municipal;
- 8.3 Mandat pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal – structure;
- 8.4 Mandat pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal – mécanique et électricité;
- 8.5 Mandat à la firme Jubinville et associés pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal;
- 8.6 Adhésion du directeur du service de sécurité incendie à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ);
- 8.7 Embauche d'un nouveau pompier;
- 8.8 Demande de subvention pour la formation des pompiers;

## **9. Travaux publics**

- 9.1 Rapport verbal du président du Comité des travaux publics de la rencontre du 15 janvier 2015;
- 9.2 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;
- 9.3 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage prévus au Plan triennal d'immobilisation (phase 1);
- 9.4 Confirmation d'embauche au service des travaux publics;
- 9.5 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'entretien paysager des sites municipaux;
- 9.6 Mandat à Exp. pour l'analyse de la recommandation concernant la mise aux normes des étangs aérés quant aux émissions de phosphore;

## **10. Hygiène du milieu et environnement**

- 10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de novembre 2014;
- 10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de novembre 2014;
- 10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de janvier 2015;
- 10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 23 janvier 2015;
- 10.5 Acquisition d'un appareil portatif pour mesurer la turbidité, le chlore et la couleur pour l'usine de filtration d'eau potable;
- 10.6 Gala des bons coups de la MRC de Memphrémagog;

## **11. Aménagement et urbanisme**

- 11.1 Servitude de non construction à des fins de conservation – Développement Lac Parker inc;

- 11.2 Appui à la demande formulée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par 2417-2595 Québec inc pour une autorisation d'inclure le lot 2 457 265, de la zone agricole AF-3, à son projet de développement domiciliaire sur le lot 2 236 103, zone blanche RUR-11;
- 11.3 Procès-verbal du CCU – réunion du 16 décembre 2014;
- 11.4 Adoption de la résolution de PPCMOI de Béton Ultramix;

**12. Demandes de dérogation mineure**

**13. Demandes d'approbation au règlement PIIA**

**14. Rapport sur l'émission des permis**

- 14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2014;

**15. Avis de motion**

**16. Règlements**

- 16.1 Adoption du règlement 2014-18 amendant le règlement de zonage 2012-08;

**17. Affaires nouvelles**

**18. Période de questions**

**19. Levée de la séance**

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE**

**2.1 Séance ordinaire du 12 janvier 2015;**

**RÉSOLUTION 2015-02-47**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2.2 Séance de consultation publique du 12 janvier 2015, 19 h;**

**RÉSOLUTION 2015-02-48**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 12 janvier 2015, à 19 h, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**2.3 Séance de consultation publique du 12 janvier 2015, 19h10;**

**RÉSOLUTION 2015-02-49**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 12 janvier 2015, à 19h10, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3. PÉTITIONS**

*aucune*

**4. CORRESPONDANCES**

**4.1 Résolution de la municipalité de Bolton-Est concernant l'accès aux infrastructures sportives d'Eastman;**

Le conseil prend acte.

**4.2 Demande de soutien de la Place du Village pour leur prochaine exposition « Une fleur pour Eastman »;**

**RÉSOLUTION 2015-02-50**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise une commandite de 250 \$ pour la prochaine exposition à la Place du Village en contrepartie de l'inclusion du logo de la municipalité sur les articles promotionnels, affiches et dépliants.

**QUE** le versement de cette commandite soit fait après approbation du visuel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4.3 Correspondances liées au Camp de jour de la municipalité;**

Le conseil prend acte.

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog** notamment concernant le poste de la Sûreté du Québec, le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) et l'évaluation des municipalités.

**5.2 Rapport verbal du président du comité administratif de la rencontre du 16 janvier 2015;**

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et président de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 16 janvier 2015.

**5.3 Résolution autorisant la directrice générale à participer au Congrès 2015 de l'Association des directeurs généraux des Municipalités du Québec;**

**RÉSOLUTION 2015-02-51**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au Congrès de l'Association des directeurs généraux municipaux du Québec les 10, 11, 12 et 13 juin 2015 à Ste-Anne de Beaupré, au coût de 800 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** les frais inhérents à ce congrès seront à la charge de la municipalité selon la politique en vigueur.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.4 Mandat temporaire à Raymond Chabot Ressources Humaines inc (RCRH) pour combler les tâches de comptabilité;**

**RÉSOLUTION 2015-02-52**

**ATTENDU** la difficulté à trouver rapidement une personne pour combler les tâches de comptabilité en raison de l'absence prolongée de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

**ATTENDU** la nécessité de combler ce poste;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le conseil mandate la firme RCRH, pour un maximum de 24 h / semaine, au taux de 55 \$ / l'heure jusqu'au retour de la personne occupant ce poste ou jusqu'au remplacement de celle-ci, et des frais de déplacement de 40\$/jour.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à signer le contrat avec RCRH pour et au nom de la municipalité, aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.5 Appel de candidature pour un contrôleur – poste temporaire (remplacement);**

**RÉSOLUTION 2015-02-53**

**ATTENDU** la nécessité de remplacer temporairement la personne responsable de la comptabilité en raison d'une absence prolongée;

**ATTENDU** la recommandation du comité administratif;

**il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidature pour un contrôleur, poste temporaire (remplacement).

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**5.6 Résolution désignant les dates du 16 au 20 février 2015 « Journées de la persévérance scolaire (JPS) »;**

**RÉSOLUTION 2015-02-54**

**ATTENDU QUE** l'Estrie travaille, depuis 2006, via la Table Estrienne de concertation interordres en éducation (TECIÉ) et son Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE);

**ATTENDU QUE** le Projet Partenaire pour la réussite éducative en Estrie organise une série d'activités visant à renforcer la mobilisation autour de la persévérance scolaire et à valoriser l'éducation;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ces activités, l'Estrie vivra les « Journées de la persévérance scolaire » du 16 au 20 février 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil désigne les dates du 16 au 20 février 2015 comme étant les « Journées de la persévérance scolaire »

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

**6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 janvier 2015;**

**RÉSOLUTION 2015-02-55**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 janvier 2015 au montant de 137 129,98 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 janvier 2015;**

**RÉSOLUTION 2015-02-56**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 12 janvier 2015 et ce, pour un montant de 190 488,62 \$.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**6.3 Ratification des salaires payés au mois de janvier 2015;**

**RÉSOLUTION 2015-02-57**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 12 janvier 2015, et ce, pour un montant de 43 675,09 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **6.4 Paiement des subventions aux organismes;**

##### **RÉSOLUTION 2015-02-58**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**ET RÉSOLU QUE** le conseil confirme les octrois des subventions suivantes pour l'année 2015;

**QUE** le conseil autorise le versement selon les dates suivantes;

**QUE** le conseil autorise, sur nouvelle résolution, les versements pour les organismes qui doivent en faire la demande;

<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>MONTANT À VERSER</b>	<b>DATE DU VERSEMENT</b>
Association du Lac Parker	1 000 \$ *	500 \$ en juin 2015 500 \$ en septembre 2015
Association du Lac d'Argent	1 000 \$ *	500 \$ en juin 2015 500 \$ en septembre 2015
Association du Lac Orford	1 000 \$ *	500 \$ en juin 2015 500 \$ en septembre 2015
Association du Lac Stukely	1 000 \$ *	500 \$ en juin 2015 500 \$ en septembre 2015
Les Correspondances d'Eastman	14 500 \$	50% en avril – 50% en juin 2015
A.F.E.A.S	200 \$	mai 2015
Fondation Hôpital Memphrémagog	6 743 \$	30 juin 2015
Conservation des Vallons de la Serpentine	500 \$	mai 2015
Le Train des mots	250 \$	mai 2015
Paroisse N.-D.-Mont-Carmel	500 \$	novembre 2015
Jeux du Québec Estrie	250 \$	sur demande
Coop de Santé Eastman	2 000 \$	mai 2015
Fonds de relance du Mont-Orford	8 000 \$	novembre 2015
Club des Lions d'Eastman	350 \$	mai 2015
École du Val-de-Grâce	200 \$	sur demande
Ass. de Conservation Yamaska	50 \$	sur demande
Club de l'Âge d'Or	6 000 \$	50% en mars – 50% en mai 2015 de chaque année pour les 2 prochaines années
Croix-Rouge	273 \$	mars 2015
Centre des femmes Memphrémagog	100 \$	mars 2015
Banque alimentaire Memphrémagog	100 \$	mars 2015

\* l'octroi est conditionnel au dépôt des résultats d'échantillonnage d'eau

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME**

### **7.1 Rapport verbal du représentant du comité Art et Culture de la réunion du 9 janvier 2015;**

M. Philippe-Denis Richard, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 9 janvier 2015.

**7.2 Renouvellement d'adhésion à *Les Fleurons du Québec* pour l'édition 2015-2017 et fixant les modalités de paiement;**

**RÉSOLUTION 2015-02-59**

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU,**

**QUE** la Municipalité renouvelle son adhésion à *Les Fleurons du Québec* pour l'édition 2015-2017;

**QUE** le conseil choisisse comme modalité de paiement le tarif payable annuellement en versements égaux au montant de 415 \$ plus les taxes applicables chacun et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au paiement.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire l'acquisition des articles promotionnels, le cas échéant.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.3 Réfection de la toiture du Chalet des Sports;**

**RÉSOLUTION 2015-02-60**

**ATTENDU** l'état de détérioration avancée de la toiture du Chalet des Sports;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à des travaux de réfection afin d'éviter des fuites qui pourraient endommager la structure du bâtiment;

**ATTENDU** la recommandation favorable du comité des travaux publics;

**ATTENDU** la demande de soumissions effectuée par M. Alexis L'Heureux-Riel, chef d'équipe des travaux publics auprès de deux entrepreneurs, à savoir :

- Toitures Larose 11 750.00 \$ plus les taxes applicables
- Lacasse et fils 13 725.00 \$ plus les taxes applicables

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**DE** mandater l'entreprise Toitures Larose, le plus bas soumissionnaire conforme, pour procéder aux travaux de réfection de la toiture du Chalet des Sports au coût de 11 750.00 \$ plus les taxes applicables.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7.4 Demande de soutien financier dans le cadre du programme Pacte rural;**

**RÉSOLUTION 2015-02-61**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise la coordonnatrice aux loisirs et au développement touristique à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme du Pacte rural pour le projet de consolidation de l'aire d'accueil du projet de la Missisquoi-Nord.



*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.5 Nomination d'un membre au Comité Arts et Culture;**

**RÉSOLUTION 2015-02-62**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil accepte la nomination de M. Raphaël Bédard Chartrand comme membre du Comité Arts et Culture d'Eastman.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**7.6 Adoption de la nouvelle politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes par la Ville de Magog;**

**RÉSOLUTION 2015-02-63**

**ATTENDU** les recommandations formulées à la suite de la première année d'application de la politique de remboursement de la surtaxe pour les activités sportives offertes à Magog;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil adopte la nouvelle politique de remboursement sur la surtaxe des activités sportives offertes par la Ville de Magog tel que présenté au document joint en annexe et faisant partie des présentes

**QUE** le conseil abroge la résolution 2014-03-109.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**8. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1 Dépôt des rapports d'interventions et de pratiques du service de sécurité incendie;**

Le Conseil prend acte.

M. le conseiller Maurice Séguin fait un bref résumé de points importants concernant la sécurité publique tel que la vérification des appareils de chauffage, l'importance des numéros civiques visibles et l'accessibilité aux résidences, le débit des bornes fontaines/piscines pour les réserves.

**8.2 Demande de subvention pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal;**

**RÉSOLUTION 2015-02-64**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal;

**ATTENDU QUE** pour minimiser les coûts de cet agrandissement, il est recommandé de faire une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 5.1 : Projet d'infrastructure à vocation municipale et communautaire ;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Philippe-Denis Richard**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de subvention au PIQM volet 5.1 pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal;

**QUE** le conseil confirme que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **8.3 Mandat pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal – structure;**

#### **RÉSOLUTION 2015-02-65**

**ATTENDU QUE** des plans préliminaires ont été faits en juillet 2014 pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal situé au village;

**ATTENDU QUE** pour poursuivre ce dossier et remplir les exigences d'une demande de subvention dans le cadre du PIQM, volet 5.1, il est nécessaire d'avoir l'ensemble des plans et devis et des coûts estimés;

**ATTENDU QUE** la soumission déposée par St-Georges Structures et génie civil, datée du 18 juillet 2014, nous a été confirmée comme étant toujours valide;

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil mandate la firme St-Georges Structures et génie civil pour la réalisation des plans et devis en structure selon la soumission datée du 18 juillet 2014, au coût de 6 600 \$ plus les taxes applicables.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **8.4 Mandat pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal – mécanique et électricité;**

#### **RÉSOLUTION 2015-02-66**

**ATTENDU QUE** des plans préliminaires ont été faits en juillet 2014 pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal situé au village;

**ATTENDU QUE** pour poursuivre ce dossier et remplir les exigences d'une demande de subvention dans le cadre du PIQM, volet 5.1, il est nécessaire d'avoir l'ensemble des plans et devis et des coûts estimés;

**ATTENDU QUE** la soumission déposée par IME Experts-conseils inc, datée du 18 juillet 2014, nous a été confirmée comme étant toujours valide;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil mandate la firme IME Experts-conseils inc pour la réalisation des plans et devis des travaux mécaniques et d'électricité du bâtiment selon la soumission datée du 18 juillet 2014, au coût de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**8.5 Mandat à la firme Jubinville et associés pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal;**

**RÉSOLUTION 2015-02-67**

**ATTENDU QUE** des plans préliminaires ont été faits en juillet 2014 pour l'agrandissement de la caserne de pompiers et du garage municipal situé au village;

**ATTENDU QUE** pour poursuivre ce dossier et remplir les exigences d'une demande de subvention dans le cadre du PIQM, volet 5.1, il est nécessaire d'avoir l'ensemble des plans et devis et des coûts estimés;

**ATTENDU QUE** la firme Jubinville et associés a élaboré les plans préliminaires;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de poursuivre avec cette firme le mandat pour les plans et devis et au soutien technique au devis d'appel d'offres pour construction ainsi qu'à la coordination du chantier;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil mandate la firme Jubinville et associés pour la conception des plans et devis, le soutien technique au devis d'appel d'offres pour construction et à la coordination du chantier, au taux horaire pour un montant approximatif de 12 500 \$, selon la soumission en annexe.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**8.6 Adhésion du directeur du service de sécurité incendie à l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ);**

**RÉSOLUTION 2015-02-68**

**ATTENDU QUE** l'ATPIQ représente une source d'information et de soutien auprès des techniciens en prévention incendie;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**ET RÉSOLU,**

**D'**autoriser le directeur du service de sécurité incendie à adhérer à l'ATPIQ pour l'année 2015, au coût de 100,00 \$ plus les taxes applicables.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**8.7 Embauche d'un nouveau pompier;**

**RÉSOLUTION 2015-02-69**

**ATTENDU** la recommandation écrite du directeur du service de sécurité incendie datée du 23 janvier 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** M. Alex Dufresne Morin soit engagé à titre de pompier temps partiel à compter du 2 février 2015;

**QUE** ce pompier temps partiel soit engagé selon les conditions suivantes :

- Avoir complété et réussi une période de probation de six (6) mois;
- Faire l'objet d'une recommandation favorable de la part du service de sécurité incendie à cet égard;
- Obtenir la formation exigée par le « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal » dans les délais prévus;

**QUE** les conditions de travail applicables sont celles fixées annuellement par le conseil.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8.8 Demande de subvention pour la formation des pompiers;**

#### **RÉSOLUTION 2015-02-70**

**ATTENDU QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU QUE** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Eastman prévoit la formation de huit (8) pompiers, à différents programmes de formation au cours de la prochaine année, pour répondre de façon encore plus efficace et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Michel Fréchette**

**ET RÉSOLU,**

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

## **9. TRAVAUX PUBLICS**

### **9.1 Rapport verbal du président du comité des travaux publics de la rencontre du 15 janvier 2015;**

M. Jean-Maurice Fortin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 15 janvier 2015.

### **9.2 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière;**

#### **RÉSOLUTION 2015-02-71**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à aller en appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **9.3 Résolution autorisant la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage prévus au Plan triennal d'immobilisation 2015 (phase 1);**

#### **RÉSOLUTION 2015-02-72**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage prévus au Plan triennal d'immobilisation 2014 (phase 1), à savoir :

**rue des Pins** : pavage de la couche d'usure

**rue Missiquoi** : décohesionnement et couche de base

**chemin de la Traverse** : décohesionnement et couche de base

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

### **9.4 Confirmation d'embauche au service des travaux publics;**

#### **RÉSOLUTION 2015-02-73**

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil autorise l'embauche d'Alex Morin Dufresne au poste de journalier permanent, 40 heures / semaine, selon la politique de gestion des ressources humaines adoptée le 2 septembre 2014 et dont les conditions sont en annexe.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**9.5 Autorisation d'aller en appel d'offres pour l'entretien paysager des sites municipaux;**

**RÉSOLUTION 2015-02-74**

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'entretien paysager des sites municipaux.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**9.6 Mandat à Exp. pour l'analyse de la recommandation concernant la mise aux normes des étangs aérés quant aux émissions de phosphore;**

**RÉSOLUTION 2015-02-75**

**ATTENDU QU'**un rapport recommandant une méthode pour la réduction du rejet de phosphore par les étangs aérés afin de rencontrer la nouvelle norme gouvernementale qui sera en vigueur en 2017 démontre des frais important pour la municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de valider la possibilité d'alternatives moins coûteuses pour la municipalité;

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil mandate la firme Exp. afin d'évaluer la recommandation exposée au rapport et de proposer, le cas échéant, des alternatives moins coûteuses pour la municipalité sur une base de taux horaire pour un montant ne dépassant pas 2 000 \$ plus les taxes applicables.

*ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ*

**10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**10.1 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station d'épuration et postes de pompage pour le mois de novembre 2014;**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport cité en rubrique.

Le rapport est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

**10.2 Dépôt par Aquatech des rapports d'exploitation de la station de traitement de l'eau potable pour le mois de novembre 2014;**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport cité en rubrique.

Le rapport est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

**10.3 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de janvier 2015;**

Le conseil prend acte.

**10.4 Rapport verbal de la présidente du comité consultatif en environnement de la rencontre du 23 janvier 2015;**

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et présidente du comité consultatif en environnement fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 23 janvier 2015.

**10.5 Acquisition d'un appareil portatif pour mesurer la turbidité, le chlore et la couleur pour l'usine de filtration d'eau potable;**

**RÉSOLUTION 2015-02-76**

**ATTENDU QUE** la mesure de la turbidité, du chlore et de la couleur doit être faite régulièrement à l'usine de traitement d'eau potable afin de rencontrer les normes du règlement sur la qualité de l'eau;

**ATTENDU QUE** cet appareil était prêté, jusqu'à ce jour, par l'exploitant de l'usine de traitement d'eau potable;

**Il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un appareil portatif de mesure pour la turbidité, le chlore et la couleur selon la soumission déposée par GENEQ inc au coût de 1 395 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le conseil autorise l'achat des produits afférents (tablettes pour test de chlore libre et total, solution standard de chlore) au coût de 133 \$ plus les taxes applicables.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**10.6 Gala des bons coups de la MRC de Memphrémagog;**

**RÉSOLUTION 2015-02-77**

**Il est proposé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil autorise le dépôt de la candidature d'Eastman au Gala des bons coups de la MRC de Memphrémagog pour le règlement sur la gestion des eaux pluviales;

**QUE** le conseil délègue Isabelle Perrault et Nathalie Lemaire à assister au Gala qui aura lieu le 25 février 2015.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**11.1 Servitude de non construction à des fins de conservation – Développement Lac Parker inc;**

## **RÉSOLUTION 2015-02-78**

**ATTENDU QUE** Développement Lac Parker inc a déposé une demande de certificat d'autorisation pour un projet de développement de nature résidentielle en vertu du deuxième alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ., c. Q-2);

**ATTENDU QUE** le Développement Lac Parker inc consent volontairement à compenser la perte d'une partie d'un milieu humide causée par la réalisation de son projet en grevant une servitude de non construction à des fins de conservation un autre immeuble lui appartenant et présentant des caractéristiques naturelles de valeur écologique égale ou supérieure à celle du milieu détruit;

**ATTENDU QUE** la municipalité, à titre de responsable de l'application de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LRQ.,c.C-61.01), est habilitée à accepter tout droit réel sur un bien afin de favoriser l'application de cette loi qui vise à sauvegarder le caractère, la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec par des mesures de protection de sa diversité biologique et des éléments des milieux naturels qui conditionnent la vie;

**ATTENDU** la proposition des zones compensées détaillées sur le plan préparé par Daniel Jodoin, arpenteur, le 7 janvier 2015;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin  
appuyé par le conseiller, Jean-Maurice Fortin**

**QUE** le conseil confirme son acceptation du lot désigné zone 10 comme étant la redevance de fonds fins de parc et terrains de jeux.

**QUE** le conseil accepte que le terrain dédié à la redevance pour Fonds fins de parcs et terrains de jeux soit désigné à la servitude de non construction et à des fins de conservation comme le fonds dominant;

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tout document relié à la servitude de non construction et à des fins de conservation aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tout document relié au transfert du terrain au fonds fins de parcs et terrains de jeux à la municipalité aux conditions qu'ils estiment appropriées pour le meilleur intérêt de la municipalité.

**QUE** le notaire pour la cession du terrain à la municipalité soit au choix de la municipalité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**11.2 Appui à la demande formulée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par 2417-2595 Québec inc pour une autorisation d'inclure le lot 2 457 265, de la zone agricole AF-3, à son projet de développement domiciliaire sur le lot 2 236 103, zone blanche RUR-11;**

## **RÉSOLUTION 2015-02-79**

**ATTENDU QUE** la demande consiste à inclure le lot 2 457 265 de la zone AF-3 de la zone AF-3 au projet de développement domiciliaire du lot 2 236 103 situé en zone blanche (RUR-11);



**ATTENDU QUE** le règlement de zonage 2012-08 de la municipalité autorise le développement résidentiel dans la zone RUR-11, zone adjacente à la zone AF-3;

**ATTENDU QUE** l'autorisation permettrait aussi d'implanter une ligne de distribution d'électricité sur le lot 2 457 265 afin de desservir le projet de développement domiciliaire sur le 2 236 103;

**ATTENDU QUE** la CPTAQ doit autoriser une demande de ce type;

**il est proposé par le conseiller, Michel Fréchette  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** le conseil appuie la demande d'autorisation formulée par 2417-2595 Québec inc auprès de la CPTAQ.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **11.3 Procès-verbal du CCU – réunion du 16 décembre 2014;**

Le Conseil prend acte.

### **11.4 Adoption de la résolution de PPCMOI de Béton Ultramix;**

#### **RÉSOLUTION 2015-02-80**

**Il est proposé par le conseiller, Philippe-Denis Richard  
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

**QUE** la résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble n° 2014-12-407 soit et est adoptée.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### **12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

*aucune*

### **13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA**

### **14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS**

#### **14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de janvier 2014;**

Le Conseil prend acte.

### **15. AVIS DE MOTION**

### **16. RÈGLEMENTS**

#### **16.1 Adoption du règlement 2014-18 amendant le règlement de zonage 2012-08;**

#### **RÉSOLUTION 2015-02-81**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

QUE le règlement 2014-18 amendant le règlement de zonage 2012-08 de la municipalité d'Eastman soit et est adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**17. AFFAIRES NOUVELLES**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Mme Nathalie Lemaire, conseillère, rappelle aux citoyens les dates importantes dont les Plaisirs d'hiver, les conférences dont celle du 11 février sur le compostage, le Défi 5/30 Équilibre du 1<sup>er</sup> mars au 11 avril et le Grand Ménage du 2 mai prochain.*

*M. Alain Boyer demande quand sera fait le pavage sur le chemin du Lac-d'Argent prévu au Plan triennal d'immobilisation. Il propose que la réparation des trous se fasse tôt en saison devant le 95 chemin du Lac-d'Argent.*

*M. Alexandre Laramée aimerait comprendre la position de la municipalité sur le projet de Mme Cadoux.*

*Mme Véronique Harrer demande si le conseil a pris connaissance des commentaires déposés concernant le camp de jour et ce que le conseil entend faire. Elle offre son aide au camp de jour.*

*Mme Kathleen Ouellette propose qu'il y ait une évaluation systématique à la fin de chaque session de camp de jour. Elle aimerait connaître la programmation avant la semaine de relâche.*

*M. Gaston Lizotte demande le nombre de personnes aux assemblées de consultation du 12 janvier 2015. Il demande que le dépôt du document signé par certaines personnes de la zone V-18 s'opposant au règlement 2014-18 soit reçu même si celui-ci est hors délai.*

*Mme Jeanne Levesque s'interroge sur l'absence de la parution de l'avis public dans le journal local et sur la conformité du processus. Elle se demande si cette absence pourrait être volontaire de la part de la municipalité.*

*Mme Christine Cadoux questionne le conseil sur le contenu du règlement 2014-18.*

*M. Pierre Boutin propose à la municipalité d'afficher une alerte au site internet afin d'informer la population sur le virus provenant d'une adresse du personnel de la municipalité.*

*M. Alain Boyer félicite la municipalité pour la mise en place d'un cinémomètre sur le chemin du Lac d'Argent.*

*M. Gaston Lizotte demande des précisions sur le processus d'adoption (ce qui est permis de faire pour Mme Cadoux).*

*M. Sylvain Lair demande des précisions sur le projet de Mme Cadoux et le PPCMOI.*

*Mme Denise Tremblay demande des précisions quant à la tenue de registre pour le projet de Mme Cadoux.*

*Mme Marie Beaupré demande des précisions quant à l'échéancier d'adoption du projet de Mme Cadoux.*

*Mme Denise Tremblay demande des explications sur la perte de droits acquis de l'immeuble du projet de Mme Cadoux.*

*M. Daniel Monette demande si le PPCMOI est un projet fixe ou s'il peut être aménagé en phase.*

*Mme Christine Cadoux insiste sur la perception qu'elle a de la municipalité qui, selon elle, n'appuie pas son projet.*

## **19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION 2015-02-82**

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire  
appuyé par le conseiller, Patrick McDonald**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment faite par les Conseillers, la séance du conseil est levée à 21h05

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

### ***CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)***

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

---

Caroline Rioux,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

**Yvon Laramée**  
Maire

---

**Caroline Rioux**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière